MUSIQUE en territoires

Encadrer un groupe de pratiques vocales collectives en musiques actuelles

Session 2022 - Dossier de candidature

Le présent **dossier de candidature** doit être **réceptionné le 30 juin 2022 au plus tard** dans les locaux de Musique en Territoires (par voie postale ou électronique).
Pour être recevable, il devra être accompagné des documents justifiant de :

- L'identité du candidat (Copie d'une Carte Nationale d'Identité ou passeport en cours de validité),
- L'équivalent d'une année d'activité cumulée dans les 3 domaines du référentiel de compétences (pédagogie de la voix, direction de chœur/groupes vocaux et musiques actuelles), notamment les certificats de réalisation des formations habilitées dans le cadre de la certification.

Les candidats seront informés de la recevabilité de leur candidature au plus tard le 10 juillet

Les candidats devront ensuite adresser les **éléments d'évaluation** suivants par voie électronique **le 31 août au plus tard** :

- Un fichier unique de séquences vidéo représentatives d'au moins deux esthétiques des musiques actuelles qui doivent permettre de voir des séquences de travail comprenant notamment :
  - Échauffements vocaux et travail corporel (10 minutes maximum),
  - Création/improvisation, interprétation et transmission/apprentissage (20 minutes maximum),
  - Prestation artistique de manière optionnelle, attestant de compétences mises en œuvre dans la pratique professionnelle (10 minutes maximum),
- Les éventuels commentaires du candidat sur les séquences filmées (2 pages maximum), au regard des éléments constitutifs du référentiel de compétence,
- Le parcours professionnel, pédagogique et artistique, détaillé du candidat (CV, formation, emplois, réalisations artistiques, etc.) d'un maximum de 2 pages
- La description fine d'au moins une expérience d'encadrement d'un groupe vocal (4 pages maximum) précisant notamment :
  - La naissance et le développement du projet sur le plan artistique et pédagogique,
  - Les publics concernés,
  - Les moyens mobilisés et mis en œuvre,
  - La place, la posture et l'implication du candidat dans le projet,
  - Les évolutions au cours de cette expérience et les critères et modalités d'évaluation.
- La description du projet professionnel et artistique du candidat en rapport avec la certification (4 pages maximum) incluant :
  - Le projet professionnel à moyen ou long terme, indiquant, dans la mesure du possible, ce que la certification pourrait apporter dans cette perspective,
  - Un projet artistique d'encadrement de pratiques vocales collectives en musiques actuelles en cours ou à venir : contexte - cadre, nature et contenu du projet, public(s), répertoire(s)

Des annexes peuvent être ajoutées au dossier, telles que liens électroniques vers des enregistrements (EP, disques, vidéos, etc.), Biblio-Webliographie, ressources Web, partitions et/ou textes des titres interprétés dans les vidéos, visuels (affiches, programmes, etc.), dossier de presse, …
Les candidats seront informés de la recevabilité des éléments d'évaluation au plus tard le 10 septembre.

Les entretiens avec le Jury auront lieu en octobre 2022 à Paris *(date à confirmer)*

Informations administratives

IDENTITÉ

MME / Mr *

NOM DE NAISSANCE : ……

PRÉNOM(S) : ……

NOM D'USAGE :……

NÉ/E * LE : _ _ / _ _ / _ _ _ _ À :…… DÉP ° : ……

PAYS :…… NATIONALITÉ : ……

COORDONNÉES

ADRESSE PERSONNELLE : ……

……

……

CODE POSTAL : …… VILLE : ……

TÉLÉPHONE FIXE : …… MOBILE : ……

E-MAIL : ……

SITUATION ACTUELLE

En situation d'emploi * : CDI - CDD - CDD d'usage – Fonctionnaire – Indépendant

Fonction / poste : ……

Structure : ……

Mission(s) : ……

……

En inactivité / En recherche d'emploi *

Inscription à la certification

Initiative de l'inscription* (préciser) Candidat - Organisme de formation - Pôle Emploi - Employeur - Autre

……

FRAIS D'INSCRIPTION : 400 € (candidats libres, hors formations habilitées)

Les frais de déplacement et d'hébergement éventuels restent à la charge du candidat

MODE DE REGLEMENT : Virement sur le compte de Plate-Forme interrégionale

Banque : Crédit Coopératif Limoges

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0046 8229 497

BIC : CCOPFRPPXXX

Besoins spécifiques (situation de handicap, contrainte personnelle, obligation professionnelle ...) :

……

……

**** Rayer les mentions inutiles***

Informations complémentaires

Sur la certification : https://www.musiqueenterritoires.com/certification-de-competences
Sur les formations éligibles à la certification :
https://www.musiqueenterritoires.com/formation-certification

Motivation de la candidature

Indiquez ci-dessous, comment se situe cette certification dans votre parcours, votre pratique professionnelle et vos perspectives et projets pédagogiques et/ou artistiques.

Parcours professionnel, pédagogique et artistique

Décrivez ci-dessous et pour chaque chapitre votre expérience et vos compétences déjà acquises

Formations en lien avec la certification (cursus, diplômes et titres obtenus, stages, etc.)

Intitulé	Objectif(s)	Contenu	Formateur(s)	Heures

Autres formations, titres et diplômes

Intitulé	Objectif(s)	Contenu	Formateur(s)	Heures

Activités professionnelles témoignant d'un an (en équivalent temps plein) d'exercice dans le domaine de la certification (emplois, structures, missions, activités)

Fonction	Structure	Mission(s)	Action(s)	Heures

Autres activités professionnelles

Fonction	Structure	Mission(s)	Action(s)	Heures

Réalisations artistiques (spectacles et projets)

Réalisations pédagogiques (encadrement, projets, interventions, etc.)

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné/e ……,…… déclare sur l'honneur :

- ne pas faire l'objet d'une mesure quelconque d'interdiction de présentation devant un jury de certification de compétence inscrite au Répertoire Spécifique du Registre National de Certification Professionnelle,
- que toutes les informations fournies pour ma candidature en vue de l'obtention de la certification de compétence « Encadrer un groupe de pratiques vocales collectives en musiques actuelles » sont exactes[1].

Recevabilité : Les dossiers incomplets, ne comprenant pas les justificatifs de durée d'activité, d'identité du candidat seront considérés comme irrecevables

Protection des données personnelles : les informations collectées par la Plate-forme interrégionale feront l'objet d'un traitement dans le strict cadre des besoins liés au traitement et au suivi des candidats à la certification et seront conservées selon les règles légales et en particulier du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD).

Cas de force majeure : Le certificateur et le formateur ne peuvent être tenus pour responsable de la non-exécution de la certification ou des actions de formation dans le cas où ils seraient empêchés par cas de force majeure. Est considéré comme cas de force majeure toute circonstance extérieure, imprévisible et hors de contrôle, justifiées à l'appui de pièce probantes (notamment accident, décès, hospitalisation, interruption de transport empêchant tout déplacement, procéder de sauvegarde ou de liquidation judiciaire de l'organisme certificateur ou formateur). Musique en Territoires apprécie à sa seule discrétion des demandes d'annulation par ls candidats

Fait à , le

Signature du/de la candidat/e :

Cadre réservé à l'organisme certificateur

Numéro d'identification :	_ _ _ _ _	
Réception du dossier d'inscription : _ _ / _ _		
Réception des éléments d'évaluation :	_ _ / _ _	
<u>Éléments complémentaires d'évaluation</u>	Réception	Recevabilité
Fichier vidéo :	_ _ / _ _	_ _ / _ _
Commentaires sur les fichiers :	_ _ / _ _	_ _ / _ _
Expériences d'encadrement :	_ _ / _ _	_ _ / _ _
Projet professionnel pédagogique/artistique :	_ _ / _ _	_ _ / _ _
Annexes :	_ _ / _ _	_ _ / _ _
Décision de recevabilité éléments d'évaluation :	Oui / Non	
Date de la décision de recevabilité :	_ _ / _ _	

[1] La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations : constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amendes (code pénal art.441-1). Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30.000 euros d'amendes (code pénal art.441-6). Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amendes le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ; de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié (code pénal art.441-7)